

Conseil d'Administration du 6 Décembre 2019

Budget primitif 2020 – Rapport de présentation

A- Introduction

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires du musée dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce rapport doit comporter notamment les informations suivantes : les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ; la structure des effectifs ; l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'Administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du budget principal au titre de l'année 2020. Il est nécessaire de rappeler que le budget de structure représente 70 % du budget de fonctionnement du musée, et le budget d'actions 30%.

Suite à la présentation de ce rapport lors du Conseil d'Administration du 11 Octobre 2019, vous est faite la proposition de budget primitif présentée ce jour.

Le budget primitif est présenté sous la forme d'un unique budget principal.

B- Les dépenses de fonctionnement

1- L'organisation des expositions : 1 875 600 €

Le musée du Louvre-Lens organisera, comme chaque année, deux expositions temporaires dans la galerie d'expositions temporaires et deux expositions dans le Pavillon de Verre.

La proposition budgétaire se décompose de la façon suivante :

- Expositions temporaires : 1 753 600 €
(pour mémoire, en 2019 le budget est de 1 750 000 €) ;
- Pavillon de Verre : 82 000 € (pour mémoire, en 2019 le budget est de 50 000 €).

Un budget de 40 000 € sera alloué au renouvellement des coulisses.

2- Les éditions et le multimédia : 163 500 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 124 500 € (pour mémoire, en 2019 le budget est de 74 600 €) réservé à la réalisation des éditions en lien avec les expositions.

Il permettra :

- la réalisation du catalogue pour chaque exposition temporaire ;
- la réalisation du catalogue pour chaque exposition au Pavillon de verre ;
- le règlement des frais iconographiques pour la réalisation de ces ouvrages.

Il est également proposé d'inscrire un budget de 39 000 € pour la mise à jour des contenus du guide multimédia ainsi que pour quelques dispositifs multimédia (pour mémoire, en 2019 le budget est de 50 000 €).

3- La programmation du Centre de Ressources : 3 000 €

La programmation du Centre de Ressources s'adresse à tous les publics et comprendra l'organisation de conférences, rencontres et tables-rondes.

Le budget est estimé à 3 000 € (pour mémoire en 2019 : 5 000 €).

4- La restauration des œuvres : 6 000 €

Le programme de restauration des œuvres en lien avec les thématiques des expositions temporaires permettra de faire découvrir les métiers et les techniques de cette activité.

Le budget estimé à 6 000 € (pour mémoire, en 2019 le budget est de 5 000 €) permettra de financer l'intervention de restaurateurs et l'achat de consommables muséographiques.

5- La médiation : 42 450 €

Outre l'achat de matériel pédagogique pour les ateliers, le musée envisage de développer sa politique de médiation par le développement de partenariats structurants. Ce budget comprend également les frais d'impression des livrets. Le budget est estimé à 42 450 € (pour mémoire, en 2019 le budget est de 40 000 €).

6- Observatoire, études et stratégie : 27 000 €

Le musée a souhaité créer un observatoire permettant de réaliser entre autres des études de publics. Le budget est estimé à 27 000 € (pour mémoire, en 2019 le budget est de 30 000 €).

7- L'accueil, la communication, le marketing, les arts vivants et le mécénat : 1 555 100 €

Pour l'accueil, le budget alloué est de 623 000 €, ce qui couvre notamment le forfait du marché de prestations de service.

Pour la communication et le marketing, il est envisagé d'inscrire un montant de 752 000 € (pour mémoire, en 2019, le budget est de 450 000 €).

Le budget alloué au mécénat s'élève quant à lui à 39 100 € (pour mémoire, en 2019 le budget est de 30 000 €) afin de développer la politique de mécénat du musée.

Pour les arts vivants, il est proposé d'attribuer un budget de 141 000 € à la Scène (pour mémoire, en 2019 le budget est de 119 200 €).

8- Les charges de personnel : 5 438 000 €

Les charges de personnel comprennent pour l'année 2020 :

- les salaires et charges du personnel permanent et non permanent ;
- les frais de médecine du travail, de prestations sociales ;
- les frais de formation.

A ces dépenses, s'ajoutent celles concernant :

- les rémunérations des guides conférenciers ;
- les intervenants extérieurs (intermittents, conférenciers) ;

Ce budget se base sur l'ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs du musée ; à ce jour, plusieurs postes demeurent vacants.

9- Les dépenses de fonctionnement courant : 1 026 500 €

Les dépenses de fonctionnement courant comprennent les fluides, l'entretien du musée et du parc, les abonnements informatiques, téléphoniques, l'affranchissement, les assurances, les déplacements, ...

Il est proposé de réserver une somme de 1 026 500 € pour pourvoir à l'ensemble de ces dépenses (pour mémoire, en 2019 le budget est de 1 288 500 €).

10- Les dépenses de maintenance et de sécurité : 4 793 300 €

Le budget global est estimé à 4 793 300 € (pour mémoire, en 2019 le budget est de 4 625 000 €) et se décompose de la façon suivante :

- Sécurité : 2 683 500 € ;
- Maintenance-multi technique : 1 170 000 € ;
- Maintenance informatique et matériel muséographique : 446 800 € ;
- Nettoyage : 493 000 €.

11- Les opérations d'ordre, les charges financières et exceptionnelles : 205 500 €

Les opérations d'ordre comprennent les amortissements des biens acquis par le musée. Cette somme n'intègre pas les amortissements des biens acquis par la Région, dont le transfert n'est toujours pas réalisé à ce jour ; il est proposé d'inscrire la somme de 200 000 €. Les charges financières sont estimées à 500 € et les charges exceptionnelles à 5 000 €.

Pour mémoire, en 2019 le budget est de 255 500 €.

12 - Les partenariats d'échanges : 300 000 €

Les partenariats d'échanges s'établissent à 300 000 € ; s'agissant d'un échange, cette somme se trouve également en recettes de fonctionnement.

Ainsi détaillé, le montant total du budget nécessaire au bon fonctionnement du musée s'élève à 15 435 950 € (contre 14 361 000 € en 2019).

C - Les recettes de fonctionnement

1- Les ressources propres

- La billetterie : 697 000 €

Les recettes de billetterie couvrent 8 mois de l'année, soit la durée des deux expositions temporaires. Ces prévisions tiennent compte de la fermeture de la Galerie du temps et de l'augmentation temporaire du droit d'entrée à l'exposition « Picasso » (12 € au lieu de 10 €).

- La Scène : 25 000 €

Dans l'hypothèse de la programmation évoquée et de la poursuite des actions de promotion, il est proposé d'inscrire 25 000 € de recettes.

- Visites Guidées-Ateliers : 315 000 €

Depuis l'ouverture du musée, les visites guidées et la fréquentation des ateliers permettent de confirmer leur succès.

- Les dons : 20 000 €

Suite à la mise en place d'un dispositif permettant de recueillir des recettes complémentaires, à savoir le don suggéré qui se présente sous les formes d'un billet mécène et l'installation d'urnes dans le musée permettant un don plus spontané, les recettes issues des dons sont estimées à 20 000 €.

- Locations d'espaces et redevances fixes des occupations du domaine public : 280 000 €

Compte-tenu des réalisations 2019, il est proposé d'inscrire la somme de 280 000 € pour les recettes provenant des locations d'espaces et des parts fixes des occupations du domaine public.

- L'édition des catalogues : 30 000 €

Il est proposé d'inscrire 30 000 € pour cette activité.

- Parts variables des occupations du domaine public : 70 000 €

Compte-tenu des réalisations 2019 et de la nouvelle part variable de la cafétéria, il est proposé d'inscrire la somme de 70 000 € pour les recettes provenant des parts variables de conventions d'occupation du domaine public.

- Mécénat : 650 000 €

En 2020 se poursuivra le développement du Cercle Louvre-Lens et la recherche permanente de mécènes pour l'organisation des expositions.

Le budget proposé pour les recettes du mécénat s'établit à 650 000 €.

- Indemnités d'assurance et recettes exceptionnelles : 22 150 €
- Partenariats d'échanges : 300 000 €

Les partenariats d'échanges s'établissent à 300 000 € ; s'agissant d'un échange, cette somme se trouve également en dépenses de fonctionnement.

- Autres recettes : 237 000 €

Les « autres recettes » proviennent des remboursements d'une partie des chèques-déjeuner par le personnel et d'assurance du personnel, ainsi que d'écritures d'ordre budgétaires. Elles sont estimées à 157 000 €.

Le musée doit également percevoir un solde de subvention lié à l'exposition « Pologne » pour un montant de 80 000 €.

Le montant total estimé des ressources propres représente 2 646 150 € soit 17.14 % du montant total de recettes de fonctionnement estimées à 15 435 950 €.

2- Participations des collectivités territoriales pour le fonctionnement du musée et subvention

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPCC, « le financement du musée du Louvre-Lens est assuré solidairement par la Région Nord Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais et la CALL ». Les statuts prévoient une participation de ces collectivités selon la répartition suivante : 8/10 à la charge de la Région Hauts-de-France, 1/10 à la charge du Département du Pas-de-Calais et 1/10 à la charge de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

Lors du débat sur les orientations budgétaires 2018, il a été décidé une fixation des participations sur la base de l'exercice 2017, la Région Hauts-de-France encourageant le musée du Louvre-Lens à solliciter ses services pour la réalisation de projets spécifiques qui pourraient trouver leur place dans les dispositifs de la nouvelle politique culturelle régionale.

Sur l'hypothèse de la reconduction à l'identique des participations par rapport à l'exercice 2019 et compte-tenu du « reste à financer » qui s'élève à 12 489 800 € pour la section de fonctionnement, la participation 2020 des collectivités s'établirait comme suit :

Région Hauts-de-France	9 991 840 €
Département du Pas-de-Calais	1 248 980 €
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	1 248 980 €

Le budget primitif 2020 intègre également une subvention du Ministère de la Culture à hauteur de 300 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont ainsi évaluées à 15 435 950 €.

D – La section d'investissement

Par le biais de ses propres amortissements, le musée peut autofinancer les investissements à hauteur de 178 000 €. Il est nécessaire de rappeler que, depuis l'ouverture du musée, il n'a pas été procédé au transfert comptable des biens mobiliers ; en l'absence de transfert, le musée n'a pas pu provisionner le budget nécessaire au renouvellement du matériel depuis 7 ans par le biais de l'amortissement. Les investissements proposés au budget primitif 2020 sont les suivants :

- Des logiciels et du matériel informatique pour 115 000 € ;
- Du matériel d'éclairage et audiovisuel pour 52 000 € ;
- Du matériel technique pour le parc pour 8 000 € ;
- Du mobilier pour 3 000 €.